

Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs en Haute-Mauricie

**Allocution d'ouverture devant le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

20 septembre 2004

Madame la présidente, madame la commissaire,
Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je m'appelle Patrick Arnaud et j'interviens ce soir à titre de porte-parole de l'équipe du projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs proposé par la Division Production d'Hydro-Québec.

Je serai secondé dans mon travail par une équipe de spécialistes de l'entreprise et nous serons en mesure de répondre aux questions qui seront soulevées. Il s'agit de madame Christine Brunelle, ingénieure de projet, de madame Céline Belzile, chargée de projet en environnement et de monsieur Paul Roland Jeanty, ingénieur en planification.

En tout premier lieu, avant de passer à la présentation, j'aimerais aborder la raison pour laquelle Hydro-Québec a demandé des audiences publiques. C'est avant tout par souci d'efficacité, car l'entreprise désire réaliser ces aménagements dans les meilleurs délais.

Dans notre société, l'audience publique est la façon démocratique d'évaluer les grands projets d'infrastructure. En faire la demande, permet à Hydro-Québec de s'assurer que le processus d'autorisations gouvernementales aura franchi le plus rapidement possible l'évaluation complète requise pour de tels projets.

Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre grands thèmes :

- la raison d'être du projet ;
- la nature du projet ;
- la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et commentaires du milieu à l'élaboration de ces projets ;
- et, enfin, les impacts environnementaux du projet et les mesures que nous prenons pour les atténuer.

1. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de construire de nouvelles centrales hydroélectriques ? Nous voilà au cœur même de la raison d'être du projet.

Le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs s'inscrit dans l'orientation du *Plan stratégique 2004-2008 (Hydro-Québec Production)* à l'effet d'augmenter la capacité de production d'électricité et de poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique afin d'alimenter les marchés accessibles à Hydro-Québec.

Nous croyons que ces aménagements se justifient pleinement par l'obligation d'Hydro-Québec de combler les besoins québécois au-delà de ceux déjà satisfaits par le volume d'électricité patrimoniale. Le projet vise de nouvelles ventes dans des marchés en croissance au Québec ou hors Québec.

LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ PRÉVUS

Ces besoins sont pris en compte dans la prévision des ventes déposée par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie et ils tiennent compte des économies d'énergie anticipées résultant de l'application des programmes d'efficacité énergétique au Québec dont l'objectif est fixé à 750 GWh d'ici la fin 2006.

Hydro-Québec Production n'a pas d'obligation statutaire de fournir de l'énergie au-delà du volume d'électricité patrimoniale et des contrats déjà obtenus en appel d'offres. Elle peut cependant, en concurrence avec d'autres fournisseurs, répondre aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour ses approvisionnements additionnels. Elle peut aussi développer ces projets pour s'assurer d'une meilleure marge de manœuvre face à ses obligations commerciales.

D'ailleurs, à la suite des audiences tenues par la Régie de l'énergie portant sur la sécurité énergétique des Québécois, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec de procéder le plus tôt possible, à un appel d'offres de 800 MW d'énergie produite par cogénération pour les besoins à long terme de la période 2008-2011.

Il faut dire également que l'aménagement des deux nouvelles centrales sur le Saint-Maurice prend tout son sens avec le bilan énergétique de l'année 2003 qui a été marqué par une forte croissance de la demande au Québec d'environ 8,5 TWh.

Sur la base de ces informations et compte tenu qu'il s'agit d'un potentiel résiduel sur une rivière déjà aménagée, il est intéressant pour Hydro-Québec Production de mettre de l'avant ce projet.

LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Hydro-Québec au concept de développement durable répond à des valeurs qui lui permettent d'assurer un développement équitable pour la population, viable sur le plan économique et vivable par le respect de l'environnement et de nos ressources. Les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs sont en lien direct avec ces principes.

En effet, ces ouvrages sont situés sur une rivière déjà aménagée, la rivière Saint-Maurice, qui compte déjà sur son cours huit (8) centrales pour une puissance installée de 1641 MW que vous apercevez sur l'écran. Cette rivière, on le constate bien, est destinée à la production hydroélectrique. En se basant sur les connaissances des différents intervenants et utilisateurs du territoire, nous avons pu établir des mesures d'atténuation appropriées.

Par ailleurs, la politique environnementale d'Hydro-Québec prévoit l'inclusion de clauses environnementales normalisées à tous ses appels d'offres adressés aux fournisseurs de biens et services et la surveillance constante des travaux par un responsable de l'environnement présent sur les chantiers. De plus un suivi rigoureux permet de s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Enfin, Hydro-Québec se soucie de développer la meilleure relation avec le milieu récepteur du projet. En ce sens, elle a établi un partenariat solide avec les communautés locales de la Haute-Mauricie et fera en sorte de maximiser les retombées économiques pour la région.

Toutes les conditions du développement durable sont donc réunies.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces facteurs qu'Hydro-Québec a déposé au ministre de l'Environnement, en mai dernier, l'étude d'impact des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

2. NATURE DU PROJET

Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Dans la partie amont de la rivière, entre le réservoir Gouin et le réservoir Blanc, il y a des dénivellations non encore aménagées à des fins de production hydroélectrique.

Comme pour tous les projets d'Hydro-Québec, différentes variantes d'aménagement ont été étudiées. Celles que je vous présente aujourd'hui, constituent les meilleurs projets d'aménagement et surtout, celles parmi les variantes qui sont acceptables du point de vue environnemental.

Nous pouvons voir les variantes étudiées pour la Chute-Allard, l'une au point kilométrique 297,6 et l'autre au point kilométrique 295,3. Pour les Rapides-des-Cœurs, nous pouvons remarquer au point kilométrique 264,5 deux variantes, celle au niveau d'exploitation 299,5 m et celle au niveau 297,0 m.

Chute-Allard:

Confrontée aux mêmes critères, la variante retenue pour le site de la Chute-Allard au point kilométrique 297,6 présente une grande île qui divise le Saint-Maurice en deux bras principaux composés de rapides; le bras nord et le bras sud. Le bras sud est lui-même divisé en deux par une petite île.

Un bief (*tronçon de rivière dont le niveau est rehaussé par un ouvrage de retenue*) de modeste étendue (3,8 km²) au niveau 346,0 m sera créé.

Trois ouvrages permettront ce bief :

- ◆ un évacuateur à vannes gonflables, un évacuateur à vannes verticales et la prise d'eau.

La centrale prendra place dans le bras nord des rapides, à l'aval immédiat de la prise d'eau et sera à la tête d'un canal de fuite servant à restituer les eaux turbinées au pied des rapides. Elle sera construite en surface, munie de six groupes turbines alternateurs. La puissance installée sera de 62 MW.

Exploitée au fil de l'eau, sa production annuelle moyenne d'énergie sera de 369 GWh. *(Je vous rappelle qu'une exploitation au fil de l'eau signifie que toute l'eau qui arrive à la centrale est turbinée et/ou évacuée donc, les variations de niveau du bief amont sont réduites au minimum et très faibles; ex: arrêt ou démarrage des groupes...)*

L'accès permanent aux nouveaux ouvrages s'effectuera par la route 25 jusqu'au kilomètre 87 et de là, par un chemin forestier qui aboutit en rive droite, non loin de la partie aval de la Chute-Allard.

Rapides-des-Cœurs

Les rapides des Cœurs sont situés entre les points kilométriques 264 et 265 du Saint-Maurice, en amont du réservoir Blanc. La variante retenue au niveau 299,5 m se caractérise par des rapides d'environ 1 km de longueur et par la présence d'une île rocheuse située au point kilométrique 264,5.

L'aménagement des Rapides-des-Cœurs comprend un bief de modeste étendue (9,6 km²) et une centrale. Le bief sera créé par un barrage en enrochement prolongé d'un

évacuateur et une prise d'eau adjacente à un barrage-poids.

La centrale, d'une puissance installée de 76 MW, sera construite en surface, munie de six groupes turbines alternateurs. Exploitée au fil de l'eau, sa production annuelle moyenne d'énergie sera de 481 GWh.

Tout comme décrit pour Chute-Allard, l'accès permanent aux ouvrages des Rapides-des-Cœurs se fera également par la route 25 jusqu'au kilomètre 60 et de là par un chemin forestier existant qui aboutit en rive droite des Rapides-des-Cœurs après un parcours d'un peu plus de 27 km.

Campement

Compte tenu du nombre élevé de personnes affectées aux travaux et par mesure de sécurité, l'hébergement des travailleurs à une distance raisonnable nécessitera l'installation d'un campement qui servira aux deux aménagements. La conception du campement s'est appuyée sur une pointe de l'effectif se situant à environ 600 personnes sur les chantiers.

Situé entre les deux aménagements, sur un site déjà déboisé par des activités forestières, le campement est à 28 km du chantier de la Chute-Allard et à 47 km du chantier des Rapides-des-Cœurs.

Échéancier de construction

Selon les prévisions, la construction des nouveaux aménagements s'échelonnera sur un peu plus de trois ans et demi : les travaux commenceront après l'obtention des autorisations gouvernementales prévues en mars 2005. La mise en service des centrales aura lieu d'octobre 2007 à mai 2008.

3. INTÉGRATION DES AVIS ET COMMENTAIRES DU MILIEU

Il est important à l'occasion de cette présentation de faire ressortir le lien qu'Hydro-Québec a établi avec les populations touchées par le projet.

Programme de communication

Un programme de communication a permis d'informer les publics concernés, d'intégrer dans la mesure du possible leurs préoccupations et finalement partager leur connaissance de la zone d'étude afin de faire évoluer le projet de façon à le rendre le plus acceptable tant pour le milieu que pour le promoteur.

Cette consultation s'est déroulée en deux étapes :

- la collecte des préoccupations à l'automne 2002
- et la tenue de tables d'information et d'échanges ainsi que des rencontres spécifiques d'information au cours de 2003-2004.

Ententes signées avec le milieu

Depuis l'an 2000, Hydro-Québec a entrepris une démarche de négociations avec la communauté autochtone de la réserve de Wemotaci de même qu'avec la MRC du Haut-Saint-Maurice, devenue la Ville de La Tuque. Cette démarche a mené à la réception de résolutions des conseils d'administration de ces deux collectivités et, par la suite, à la signature de deux ententes distinctes de partenariat en juin 2002, confirmant ainsi la collaboration de ces communautés au projet.

Préoccupations

Les activités de consultation ont permis de soulever et de préciser certaines préoccupations liées à la réalisation du projet. Ces préoccupations sont regroupées sous quatre grands thèmes :

1. Les attentes du milieu en matière de retombées économiques locales et régionales.
2. La protection de la faune et des habitats aquatiques soulevée tant par les ministères que les utilisateurs ou regroupements d'usagers.
3. Le maintien des activités récréotouristiques, telles la pêche, la navigation ainsi que la préservation du paysage.
4. La sécurité, l'accessibilité au territoire et le maintien de l'utilisation traditionnelle du territoire par la communauté de Wemotaci.

Enfin, à la suite des activités de consultation, nous avons pu percevoir le rôle important que le projet aurait pour le développement du Haut-Saint-Maurice.

4. IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Pour aborder le dernier thème, il faut noter que tout projet, quel qu'en soit son importance, crée des impacts à des degrés divers.

Il convient de souligner que le projet présentement à l'étude se caractérise par de faibles impacts que ce soit sur le plan humain, biologique et physique. Cette partie de la présentation s'attarde aux impacts et aux mesures qu'Hydro-Québec entend prendre pour les atténuer.

Pour bien mesurer les impacts, notre analyse repose essentiellement sur la description du projet et du milieu, sur la participation du public et sur les enseignements tirés des suivis environnementaux des projets antérieurs.

La démarche

La démarche d'évaluation prévoit, pour chaque composante environnementale ciblée, les étapes suivantes :

- 1. *Une description de l'état de référence*** exposant les conditions avant aménagement avec un niveau de détail approprié.
- 2. *Une description des impacts sur le milieu et l'élaboration des mesures d'atténuation*** en fonction

des modifications des composantes des milieux physique, biologique et humain.

3. ***L'évaluation de l'importance de l'impact résiduel*** : celui qui demeure après l'application des mesures d'atténuation.
4. ***La description des mesures de compensation***, visant à contrebalancer les effets de certains impacts résiduels.

Nous abordons maintenant les impacts reliés au milieu physique, au milieu biologique et au milieu humain. Mais, voyons tout d'abord ceux touchant le milieu physique, impacts résultant de la création des deux biefs en amont des aménagements.

La création des biefs aura des impacts de mineurs à nuls sur les principales composantes du milieu physique de la rivière. Ces biefs occasionneront de légères modifications sur la **dynamique des berges** mais aucun impact d'importance n'est prévu. De plus signalons que la venue de ces deux centrales n'entraînera **aucune modification de la gestion actuelle** de la rivière Saint-Maurice. Le régime thermique, les conditions de glace et la qualité de l'eau ne seront pas altérés par ce projet.

Du côté des impacts sur le milieu biologique, la présence des biefs et l'exploitation des centrales n'auront pas d'impact sur la **végétation terrestre** en phase d'exploitation. De plus, les pertes de végétation anticipées sont relativement négligeables en raison de l'omniprésence du milieu forestier dans la zone d'étude.

237 ha de **milieux humides** seront immergés au moment de la mise en eau des biefs et bien que ces milieux humides représentent peu de fonctions et de valeurs perdues par rapport aux autres milieux humides de la zone d'étude, les mesures d'atténuation permettront :

- _ le rétablissement de la végétation riveraine sur le pourtour des biefs
- _ la création de milieux humides dans le bief des Rapides-des-Cœurs
- _ la remise en valeur des fonctions écologiques de la plaine alluviale de Wemotaci
- _ en plus, de façon naturelle et à long terme, le développement futur d'herbiers aquatiques sur une superficie atteignant 252 ha dans les eaux peu profondes des biefs.

En conséquence, l'intensité de l'impact est considérée positif d'importance mineure vu l'évolution des futurs biefs et le rétablissement de fonction de la plaine de Wemotaci.

Le poisson

- _ les futurs biefs formeront deux milieux lacustres offrant des habitats favorables à plusieurs espèces de poissons présentes dans le Saint-Maurice, dont le doré jaune ;
- _ la production globale des deux biefs sera plus élevée que la production actuelle ;
- _ les superficies d'habitats résiduels d'eaux vives entre les deux aménagements constitueront des habitats de reproduction de qualité et en quantité suffisante pour soutenir l'augmentation attendue de la production ;
- _ la diminution de production qui pourrait toucher certaines espèces proies (ouitouche et naseux) sera compensée par les gains importants attendus pour la perchaude, le meunier noir et le grand corégone ;
- _ enfin, le programme de compensation prévoit l'aménagement d'habitats en ruisseau pour l'omble de fontaine, ce qui permet de compenser les pertes prévues pour cette espèce.

En conséquence, l'impact résiduel sur le poisson est considéré positif d'importance moyenne compte tenu des

mesures d'atténuation particulières et des mesures de compensation appliquées.

La **teneur en mercure des poissons** des biefs de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ne sera pas modifiée de façon significative après la mise en eau. Les modifications attendues ne dépasseront pas les variations qu'on observe dans les conditions actuelles d'un secteur à l'autre de la région à l'étude. Aucun impact n'est considéré compte tenu que les aménagements prévus n'auront pas d'incidence sur les recommandations de consommation.

Pour les **amphibiens et reptiles**, les habitats terrestres et aquatiques actuels seront transformés en milieux tout aussi propices pour bon nombre d'espèces démontrant une affinité pour les milieux lacustres dans l'une ou l'autre des fonctions de leur cycle vital.

Les oiseaux

Il y a peu d'impact anticipé pour la **sauvagine** qui retrouvera des conditions écologiques favorables dans les futurs biefs. De même, les **oiseaux de proie** ne seront pas

pénalisés par la création des biefs et pourraient même pour les espèces piscivores, comme le balbuzard pêcheur et le pygargue à tête blanche, être favorisées par une augmentation des zones productives peu profondes. Seuls les oiseaux forestiers subiront un impact par suite du déboisement.

Pour ce qui est des mammifères, un léger impact est prévu pour **l'orignal** et **l'ours noir** ainsi que pour le **castor** et la **petite faune terrestre** vu les faibles superficies ennoyées et l'abondance du milieu forestier présent dans les zones limitrophes.

MILIEU HUMAIN

Dans ce prochain volet, nous aborderons les principaux aspects du milieu humain qui concernent les populations touchées par les aménagements de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs.

- Toutes les activités récréotouristiques demeureront possibles, seules les conditions de pratique seront quelque peu modifiées. La récolte potentielle de poissons sera accrue, ce qui constitue un impact positif sur les activités de pêche.

- Les conditions de navigation et de canotage demeureront à peu près les mêmes. Dans les biefs amont, la rivière deviendra un plan d'eau calme facilement navigable compte tenu de la faiblesse des courants, du déboisement et des mesures d'atténuation proposées.
- La proximité du bief de la Chute-Allard de la communauté de Wemotaci aura un impact positif car il pourra susciter à moyen terme une augmentation de la chasse à la sauvagine et de la pêche au doré, au brochet et au corégone.
- Malgré une légère augmentation de la circulation sur la route 25 et sur les chemins d'accès aux aménagements, l'amélioration de ces chemins d'accès constituera un impact résiduel positif d'importance mineure pour l'ensemble des usagers du territoire.
- Aucun impact résiduel n'est appréhendé sur les infrastructures routières, ferroviaires et d'adduction d'eau compte tenu des travaux de stabilisation et de protection qui seront réalisés.

- De plus l'ancien dépôt en tranchée de Wemotaci fera l'objet d'un suivi rigoureux en raison de sa localisation au niveau du bief de Chute-Allard.

Du point de vue archéologique, le programme de fouilles prévu permettra de préserver les témoins de la présence humaine et d'obtenir une information suffisante pour interpréter la chronologie des occupations et l'évolution des modalités d'exploitation des ressources.

Le paysage

Les observateurs fréquentant le site des Rapides-des-Cœurs lui accordent une grande valeur esthétique. Le site de la Chute-Allard est, quant à lui, peu connu et ne suscite pas le même attrait auprès de la population que celui des Rapides-des-Cœurs. En ce sens, nous avons évalué l'impact négatif d'importance moyenne.

Retombées économiques

Au chapitre des retombées économiques maintenant, le principal impact se manifestera durant la construction. En effet, le projet devrait entraîner des retombées de l'ordre de 120 millions de dollars en Mauricie. Un comité verra à

s'assurer que les retombées économiques soient optimisées dans la région, entre autres en appliquant une clause de sous-traitance régionale pour l'attribution des contrats.

Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur la sécurité, le suivi environnemental et les effets cumulatifs du projet.

Pour des raisons de sécurité, durant les travaux Hydro-Québec contrôlera l'accès au campement et aux chantiers. Elle prévoit également patrouiller le secteur régulièrement afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs.

Également, Hydro-Québec a procédé à des études de sécurité des barrages et a pu conclure que la présence des nouveaux aménagements amènera des modifications mineures au plan des mesures d'urgences qui seront intégrées auprès des responsables de la sécurité civile avant la mise en service des aménagements.

SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Pour toute la durée des travaux, Hydro-Québec mettra en place un programme de surveillance environnementale afin d'assurer la protection de l'environnement.

De plus, un suivi environnemental sera réparti sur une période de 5 à 10 ans à compter de la mise en service des centrales afin d'apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation et de leur apporter au besoin des ajustements.

Hydro-Québec a aussi réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet. Cette étude a démontré que les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ne contribuent que très faiblement aux effets cumulatifs, essentiellement au niveau du paysage.

Il s'agit de nouveaux ouvrages sur une rivière dont la vocation hydroélectrique est déjà bien établie.

CONCLUSION

Nous en sommes arrivés à la conclusion, madame la présidente, que le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs répond en tout point aux critères de développement durable. En effet, ce projet a été élaboré dans le cadre d'études rigoureuses avec la collaboration des gens du milieu et les mesures mises de l'avant nous assurent du

maintien de l'intégrité de l'environnement et des ressources.

Enfin, sa réalisation participera à l'essor économique du Québec et plus particulièrement de la grande région de la Mauricie.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes maintenant disposés à répondre à toutes vos questions.